



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

Service ressources naturelles

Basse-Terre, le

Mission politique de l'eau et protection de l'environnement

Réf. :

Affaire suivie par : Viviane ROSEAU-PONCET (Rédacteur) / Emmanuel BOUTINARD

**COMITE RESSOURCE EN EAU
Compte-rendu de la réunion
du 19 mai 2025**

Étaient présents en présentiel (P) et en visio (V)

Administration

- Préfecture : M. Théo GAL (P)
- DAAF : M. Célanie LEWIS (V)
- DEAL : RN M. Pascal LI-TSOE (DEAL (P)
RN M. Emmanuel BOUTINARD (P)
RN Mme Viviane ROSEAU-PONCET (P)
RED M. Jimmy BENJAMIN (V)
RED M. Alexis BOULAN (P)
RED Mme LEA GUARANDEAU (V)
- SDIS : M. Ruddy CARRIERE (P)

Établissements publics/comités

- BRGM : M. Ywenn DE LA TORRE (P)
- Météo France : M. Christophe MONTOUT (V)
- OE 971 : Mme Laure DUCREUX (V)
M. Romain ROCHETTE (V)
M. Cédric VINCENT (V)
- OFB : M. Antonny GROLLEAU (V)
- PNG : Mme Leslie VEREPLA (V)

Collectivités, maîtres d'ouvrages, exploitants et usagers

- ASISL : M. Clotaire AMELAISE (P)
- CD : M. Guillaume LIEVEN (V)
- FNSEA : Mr Philippe RANGASSAMY (P)
- UPG : M. Bruno WACHTER (P)
- VALOREM : M. Florian FLESSOL (P)

DEAL Guadeloupe

Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex

Tél : 0590 99 46 46

deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

M. Le sous-préfet eau Mr Théo GAL introduit la réunion en présentant le contexte et l'ordre du jour.

I- Bilan 2024 et perspectives 2025

1 - Bilan hydrométrie : Jimmy BENJAMIN

Stations hydrométriques

- 16 stations suivies sur l'ensemble du territoire, dont sept font partie du suivi sécheresse.

Bilan 2024

- sur ces stations sont calculés un certain nombre de seuils: un seuil de vigilance, un seuil d'alerte, un seuil de crise. Donc le seuil de vigilance, c'est le débit moyen interannuel des deux mois les plus secs qui sont enregistrés sur la Guadeloupe, donc qui correspond le plus souvent au carême.
- le débit moyen interannuel du mois les plus secs, correspond plutôt au seuil d'alerte. Et la crise, c'est le débit minimum biologique additionnel qui est besoin d'alimentation en eau potable.
- les bulletins hydrométriques sont émis tous les 15 jours ; 23 ont été émis en 2024
- globalement pour l'ensemble des stations, il est noté un pic haut au mois de décembre et un pic bas au premier trimestre : exemple de stations : Petit-bourg , cette station est restée en dessous du seuil 224 jours, 98 jours en alerte. Celle de Capesterre est restée 8 jours sous le seuil et 1 jour en alerte. Le débit le plus bas a été relevé en mars.
- **déficit de données en 2024 sur certaines stations dû en raison de phénomènes climatiques connus sur le territoire ces dernières années.**

Perspectives 2025

- Remettre en état les stations de Baillif, Boucan, Deshaies et Vieux-Habitants : Action débutée en 2024. Aujourd'hui ces stations sont fonctionnelles.
- Poursuivre le travail partenarial de la cellule de veille.

Questions

Valorem : Comment expliquer la grande différence de seuil entre les stations de Capesterre et de Petit-Bourg ?

DEAL : C'est lié au fonctionnement propre des bassins versants. En se basant sur les bulletins de météo France, on note qu'il a plu sur une station plus que sur une autre.

Météo France complète en indiquant que la Guadeloupe n'était pas encore vraiment dans le phénomène la niña, et les pluies étaient plus repoussées vers les Grandes Antilles. Il y avait une situation de semi-sécheresse sur les îles au nord de la Guadeloupe. Le sud de la Basse-Terre est un peu plus arrosé durant le carême. Le mois de mai a été particulièrement sec en Guadeloupe, surtout sur la région Pointoise, avant que les pluies reviennent à partir du mois de juillet ou août.

Puis en novembre, il a beaucoup plu, avec un pic au mois de décembre.

L'année est assez particulière. On peut la comparer à une année classique, sauf qu'elle est un peu découpée différemment. Il n'y a que 20% des pluies qui tombent dans les 6 premiers mois, et tout le reste dans les 6 autres mois.

La disparité de pluviométrie entre le nord et le sud n'a pas vocation à perdurer. En effet, on n'a pas eu de sécheresse en 2025. Officiellement, on a eu 5 jours au mois de mars dernier.

La Guadeloupe a connu un des trimestres janvier-février- mars 2025 les plus pluvieux de l'histoire, depuis 1952. C'est dû au phénomène la niña.

2 - Bilan de Météo France : Christophe MONTOUT

Bilan 2024

- la région de Grande-Terre et Marie-Galante ont été un peu plus arrosés que la normale
- la région de la Côte-sous-le-Vent entre Baillif et Pointe-Noire était légèrement sèche il n'y a que la

Désirade qui avait des valeurs un peu inférieures à la normale.

En conclusion, l'ensemble de l'archipel se retrouve dans des valeurs plutôt classiques.

Perspectives 2025

En ce moment on a des valeurs proches des normales sur l'ensemble des Antilles.

Question

DEAL : Combien de temps dure le phénomène la niña ?

Météo France indique qu'il n'y a pas de temps déterminé. En réalité, ce phénomène apparaît tous les 7 ans, en moyenne, statistiquement parlant. On prévoit d'avoir les mêmes effets pendant les prochains 6 mois. Là, on pourrait basculer en période de sécheresse.

Le phénomène la niña fait référence à la sécheresse environnementale, et el niño qui est son pendant sous-tend plus de pluie environnementale.

3 - Bilan du BRGM : Ywenn DE LA TORRE

Le BRGM assure le suivi des masses d'eau souterraine.

Bilan 2024 :

- 20 bulletins pour la Guadeloupe et 22 pour Marie-Galante
- absence de données pour certaines stations sur le territoire de Marie-Galante : Appui de la CCMG via son délégataire pour les relèves
- beaucoup de dépassement de seuil sur la masse d'eau de Marie-Galante (8 mois en situation de crise), plus de 2000 dépassements .

M. GAL demande comment peut-on expliquer cette augmentation des dépassements ?

BRGM : Pas de visibilité claire. Il conviendrait de réaliser une modélisation, rapport entre la pluie, la recharge de la nappe et les usages. Il est à noter, que lorsqu'une période de pluie est précédée d'une période de sécheresse, la végétation existante consomme une grande partie de l'eau. Pour recharger la nappe la pluie doit être continue et faible.

Période de carême critique. Il faut travailler sur les projections hydro-climatiques sur 10, 20 et 30 ans. Ce travail est en cours avec la CCMG.

Actuellement, nous menons une étude sur la connaissance de la nappe de Marie-Galante.

Perspectives 2025 :

3 stations sont en vigilances : Poisson, Dorot (Marie-Galante) et Montrésor (Grande-Terre). Suivi à mettre en place.

4 - Bilan de l'office de l'eau : Laure DUCREUX

Depuis 2021, l'Office de l'Eau Guadeloupe transmet à la DEAL les éléments des 2 opérateurs (au lieu de 9 initialement), à savoir le SMGEAG et la CCMG. La collaboration entre ces gestionnaires et l'OE 971 reste très satisfaisante à ce jour.

Plusieurs types de données sont collectées auprès des opérateurs : niveaux de production par rapport aux capacités des UPEP, secteurs concernés par des coupures d'eau, nombre d'abonnés impactés, fréquence et durée des coupures, causes précises des manques d'eau.

Bilan 2024

18 tableaux de recueil de données ont été transmis à la cellule de veille entre janvier et fin décembre 2024.

- Sur la Guadeloupe continentale (hors territoire de la SAUR), du fait d'épisodes pluvieux significatifs, l'état quantitatif de la ressource a permis de répondre au besoin de la population durant une grande

majorité de l'année. Le SMGEAG a néanmoins fait état de tensions en fin de carême, en particulier sur les ressources du sud Basse-Terre (rivière Saint-Louis, UPEP Morne Houël, source de Tête Canal) et sur le captage des sources de Belle-Eau-Cadeau.

- Sur la Côte Sous le Vent, le délégataire a fait part **d'importantes difficultés** en juin/juillet 2024 au droit de la rivière du Plessis qui permet d'alimenter en eau les communes de Baillif et Vieux-Habitant. Le tarissement de cette ressource en eau de surface, récurrent et très problématique, a conduit à des tours d'eau. La recherche de nouvelles ressources est à envisager pour pallier les futurs épisodes crises.
- Pour Marie-Galante, malgré le faible niveau de la nappe, le délégataire n'a pas/peu été impacté dans ses activités par le manque de ressource.

Perspectives 2025

- la situation hydrologique pour l'AEP est satisfaisante
- les opérateurs souhaitent un allègement des remontées d'informations hors période d'alerte ou de crise.

L'Office rappelle les actions de sensibilisation qu'il mène pour la préservation de la ressource localement et fait état des opérations en cours pour pallier les manques d'eau à l'échelle du territoire (dispositifs de stockage d'eau potable tampon, réhabilitation de mares, appel à projets : « récupération et réutilisation des eaux de pluie, etc..

Son 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) est lancé.

5 - Bilan du conseil départemental (CD) : Guillaume LIEVEN

Les années 2024 et 2025 sont clémentes concernant la ressource en eau brute. Pas de niveau bas de la ressource ayant entraîné une période prolongée de restrictions.

UPG indique comprendre qu'en cas de sécheresse l'alimentation en eau potable de la population soit privilégiée. Mais insiste sur le fait que sans eau, il n'y a pas non plus de cultures. Comment pourrait-on repenser le partage de l'eau ?

Le conseil départemental signale que d'une manière générale le niveau des usages a augmenté ces dernières années et que pour ce qui concerne le réseau de production d'eau brute départemental, la ressource n'est pas disponible en quantité suffisante toute l'année pour couvrir en permanence la totalité des besoins. La récente mise en service du barrage de Moreau va améliorer la situation. Une étude est également en cours pour améliorer le fonctionnement hydraulique du réseau du conseil départemental. Toutefois, le déséquilibre récurrent constaté entre le niveau de besoin et la ressource disponible ne pourra pas être complètement supprimé en se limitant à des aménagements hydrauliques sur le réseau d'eau brute et à la mise en service de Moreau.

Le Sous-Préfet M. GAL rappelle un élément clé à mettre dans la balance : l'état des réseaux de distribution d'eau potable. Il précise qu'il aurait été souhaitable que les opérateurs soient présents pour ouvrir ce débat sur la répartition de la ressource.

6 - Bilan du suivi sécheresse (arrêtés de restriction) et contrôles 2024 - DEAL/OFB

Sécheresse : plusieurs épisodes de sécheresse de février à octobre 2024

- 9 arrêtés de restrictions continus pris en 2024 dont 5 concernaient uniquement Marie-Galante
- à ce jour, pas d'arrêt de restrictions

Contrôles :

OFB intervient en cas d'arrêtés de restrictions

- en 2024 : 78 contrôles, 12 RMA et 2 PV

DEAL/Police de l'eau : Les RMA transmis par l'OFB concernaient en grande partie des loueurs de voitures. La police de l'eau n'a pas de pouvoir de police pour ce public. La DEAL préconise en premier lieu un rappel à la loi, en cas de récidive, amende, PV.

DEAL/RED : En 2024 dans le cadre des arrêtés de restrictions, trois industriels ont été contrôlés sur Marie-Galante, Basse-Terre et Grande-Terre pour dépassement des volumes autorisés.

II- Avis projet arrêté cadre départemental

Mise à jour de l'arrêté cadre sécheresse en raison d'une évolution des textes notamment la révision du « guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restrictions des usages de l'eau en période de sécheresse »

Principales évolutions :

- la précision du domaine d'application (art.2)
- la mention et définition du comité ressource en eau et du comité de suivi opérationnel de l'étiage (art.3)
- la modification des seuils de pluviométrie (art. 4)
- la précision de la modalité de dérogation (art. 7)
- la mise à jour de l'annexe 1 « membre du comité ressource en eau »
- la mise à jour de l'annexe 2 « mesures prises suites au franchissement des seuils ».

Synthèse de la consultation du public (du 03 au 24 avril 2025) :

- une seule contribution, mais qui n'aborde pas la question des modalités de gestion en cas de crise.
- aucune remarque sur le dispositif mis en place n'est mentionnée.

La synthèse sera mise à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de la date de publication de la décision.

III- Avis du CRE sur le projet d'arrêté cadre

SDIS : Avis favorable

Valorem : insiste sur 2 points

- la pertinence d'une application fine et « personnalisée » des règles de restrictions, en prenant en compte les spécificités et usages de chaque captage.
- L'importance de comprendre le fonctionnement des centrales hydroélectriques du territoire, qui selon Valorem ne viennent pas prélever de l'eau dans les rivières et les nappes. De ce fait, il considère que les restrictions relatives aux « activités industrielles hors ICPE » ne doivent pas s'appliquer.

Le Sous-préfet relève la pertinence de la proposition de personnaliser les règles d'application des restrictions. Toutefois précise que les ressources de l'État actuellement ne permettraient pas d'atteindre ce niveau de détail.

Le BRGM attire l'attention sur le fait qu'il n'a pas de mission officielle sur le suivi sécheresse actuellement, bien qu'il soit mentionné dans l'arrêté.

UPG : rappelle deux points de vigilance concernant les agriculteurs :

- les horaires durant lesquels l'irrigation est autorisée
- les taux de réduction des volumes prélevés : 30 % pour l'irrigation collective et 50 % pour l'irrigation individuelle

Il précise qu'ils s'adapteront. Et ne s'oppose pas à cet arrêté cadre.

Les autres membres ne se sont pas prononcés.

Le Sous-Préfet M. Théo Gal remercie l'ensemble des participants, regrette l'absence des élus et des autorités organisatrices de la compétence eau.

Il lève la séance à 16h10.